

11-07-2008

PUBLICATION NOUVEAU GMP

Destiné à toutes les entreprises

Le nouveau GMP est un fait ! Aujourd'hui, OVOCOM publie le nouveau GMP.

Ce nouveau GMP se compose de 3 parties :

- la partie A, comportant les dispositions légales
- la partie B, comportant les dispositions GMP
- la partie C, comportant les règles relatives à la certification.

L'entreprise souhaitant être certifiée GMP, doit appliquer tant la partie A que la partie B.

Le nouveau GMP est structuré sur la base de l'activité (ex. production, négoce, transport) et non plus sur base du type d'aliment pour animaux. Outre la structure, quelques nouveautés et clarifications sur le contenu ont été ajoutées.

Afin de vous retrouver facilement dans la structure et de bien déterminer les documents applicables à votre activité, nous vous recommandons de commencer par la lecture du document 'BC-00 : Introduction'.

En automne, OVOCOM organisera des journées d'informations destinées à toutes les entreprises et personnes intéressées. Vous trouverez les informations sur les dates et locations sur notre site web à partir du 16/7.

Une période transitoire permettra aux entreprises disposant actuellement du certificat GMP de passer au nouveau système. Jusqu'au 31/12/2008, les deux standards coexisteront. A partir du 1/01/2009, nous souhaitons que toutes les entreprises mettent en œuvre les nouvelles conditions GMP, afin que le premier audit de 2009 se déroule conformément au nouveau système.

Vous trouverez le nouveau GMP sous [ce lien](#).

L'ancien GMP peut encore être consulté sur notre site web, sous 'Ancienne version'.

Usage autorisé moyennant mention de la source (OVOCOM ASBL).